



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 100508

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la nécessité de revaloriser l'image et, donc, de renforcer l'attractivité des métiers liés au service domestique. Á l'heure où le Gouvernement a décidé de développer les services à la personne et que ces derniers constituent le secteur de l'économie ayant connu l'une des plus fortes croissances, l'on constate néanmoins que des filières de l'enseignement délivrent encore des formations dans des secteurs déjà largement pourvus, alors qu'une formation, certainement plus concrète, à ces nouveaux métiers n'existe pas et permettrait d'atténuer les déséquilibres tout en proposant des perspectives d'emplois beaucoup plus tangibles. Il lui demande ainsi si sont envisagées des mesures permettant le renforcement de cette attractivité, c'est-à-dire finalement une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers de services à la personne. Le plan de développement des services à la personne, prévu par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, prévoit des mesures permettant de renforcer la formation et la qualification des professionnels des services à la personne. Les mesures proposées visent à définir et construire des parcours de professionnalisation spécifiques aux métiers de la personne, et à augmenter les procédures de validation des acquis de l'expérience. Afin d'en organiser les modalités de mise en oeuvre, l'ensemble des acteurs de la formation, les organismes collecteurs paritaires agréés, les régions, mais également l'ensemble des opérateurs de services à la personne se sont réunis lors d'assises de la professionnalisation, interrégionales dans un premier temps, associant les acteurs dans leur diversité. Ces assises locales ont débouché sur une réunion nationale à Paris le 13 décembre 2006. S'appuyant sur les travaux régionaux, une « feuille de route » partagée a pu être établie, préconisant un certain nombre de mesures concrètes, ainsi que les actions à engager dans les deux années à venir. Le renforcement de l'attractivité des métiers de services à la personne constitue une mesure majeure de ce plan d'action. Ainsi, des actions de valorisation de l'image des métiers de services à la personne seront mises en place dès 2007, afin de renforcer l'attractivité de ces métiers (développement de l'information sur les métiers, favoriser l'orientation vers les formations initiales, mise en place d'une campagne nationale de communication en 2007). L'ensemble du plan d'action en matière de professionnalisation est disponible sur le site de l'ANSP : www.servicesalapersonne.gouv.fr.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100508

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7719

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2688